

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
1907/2006 UE



**C O M E T,**  
umetn je brus iin nekov je ne doo  
Tovarniška 5, 3214 Zreče, S l four i ja http://  
www.comet.si  
Courriel : comet@comet.si

Date de révision : 17.07.2008

Date d'impression : 15.9.2017

Version : 03

Page : 1 / 2

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1 Nom du produit/préparation :** Disques de meulage et de tronçonnage à liant résine avec oxyde d'aluminium  
**Identification du produit:** F1, F6, F11, F27, F28, F29, F35, F36, F41, F41N, F42 ; diamètre de 50 mm à 600 mm ; A, 12A, 45A, 54A  
**1.2 Utilisation prévue :** Pour couper et meuler.  
**1.3 Fabricant :**  
 Comète doo, Tovarniška 5, 3214 Zreče, Slovénie, <http://www.comet.si>  
 E-mail: [comet@comet.si](mailto:comet@comet.si), Téléphone : +386 (0)3 7575 000, Fax : +386 (0)3 7575 100  
**1.4 N° de téléphone d'urgence :** En cas d'accident, adressez-vous à votre médecin personnel.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Destination du danger :** Lors du broyage, ne pas inhaler la poussière.  
**2.2 Dangers critiques pour l'homme et l'environnement :** Voir les articles 8 et 6.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1 Caractérisation chimique :

Nom	CAS	EINECS	Concentration	Classification	Phrases de risque
Oxyde d'aluminium, régulier	1344-28-1	215-691-6	> 65 %		
Sulfure de fer	1317-37-9	215-268-6	< 5 %		
Hexafluoroaluminate trisodique	15096-52-3	239-148-8	<1 %	T, N	20/22-48/23/25-51/53
Fluorure d'aluminium et de potassium	60304-36-1	262-153-1	<1 %		
Résine phénolique (polymérisée)	9002-35-4		< 18 %		

- 3.2 Informations complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque répertoriées, reportez-vous au point 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

- 4.1 Inhalation :** La poussière peut provoquer une toux, un essoufflement. Transporter la personne à l'air frais. Appliquer la respiration artificielle si besoin. Obtenir les premiers soins ou une assistance médicale.  
**4.2 Contact avec les yeux :** La poussière peut irriter les yeux. Laver à grande eau et consulter un médecin si nécessaire.  
**4.3 Contact avec la peau :** Pas de précautions particulières.  
**4.4 Ingestion :** Pas de précautions particulières.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés :** eau, poudre, mousse, sable, CO<sub>2</sub>  
**5.2 Moyens d'extinction inappropriés :** Pas de précautions particulières.  
**5.3 Dangers particuliers causés par le matériau, ses produits de combustion ou les gaz résultants :** Peut être dégagé en cas d'incendie : gaz, CO, CO<sub>2</sub>.  
**5.4 Équipement de protection :** Porter une combinaison de protection complète et un appareil respiratoire.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions personnelles :** Ne pas inhaler la poussière. Voir également le point 8.  
**6.2 Précautions environnementales :** Ne pas jeter dans l'environnement.  
**6.3 Méthodes de nettoyage/reprise :** Reprendre mécaniquement. Éliminer conformément au point 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Manipulation :**  
 Des mesures techniques spéciales ne sont pas nécessaires. Lorsqu'il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a aucun effet nocif, selon notre expérience et les informations qui nous sont fournies. Manipuler avec une ventilation adéquate pour la poussière.  
**7.2 Stockage :**  
 Entreposer dans un endroit sec.  
 Recommandation : Voir les réglementations FEPA - Code de sécurité - Règlement de sécurité européen pour une utilisation correcte des roues.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Créé par : Tatjana Padežnik Matovič, univ.dipl.inž.



Nom	CAS	EINECS	MAC
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6	6mg/m <sub>3</sub>
Sulfure de fer	1317-37-9		sans ordonnance
Hexafluoroaluminate trisodique	15096-52-3	239-148-8	2,5 mg/m <sub>3</sub>
Fluorure d'aluminium et de potassium	60304-36-1	262-153-1	sans ordonnance
Résine phénolique (polymérisée)	9002-35-4		pas de données

**8.1 Protection des mains et de la peau:** Vêtements de travail protecteurs et gants de protection.

**8.2 Protection des yeux:** Lunettes de protection.

**8.3 Protection respiratoire :**Masque anti-poussière.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique:** Solide  
**Formulaire:** Différent  
**Couleur:** Différent  
**Odeur:** Non caractéristique  
**La densité:** 2,0 – 2,5 g/cm<sub>3</sub>  
**Solubilité dans l'eau:** Non

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Stabilité :**Stable s'il est manipulé et stocké conformément aux spécifications. Voir également le point 7.

**10.2 Conditions à éviter :**Voir point 7. Protéger de l'humidité atmosphérique de l'eau.

**10.3 Réactions dangereuses :**Voir point 7.

**10.4 Produits de décomposition dangereux :**Aucun avec une manipulation et un stockage appropriés.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Lorsqu'ils sont utilisés et manipulés conformément aux spécifications, les produits n'ont aucun effet nocif selon notre expérience et les informations qui nous sont fournies. Voir également le point 8.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1 Effet écotoxique :**Inconnue.

**12.2 Mobilité :**Inconnue.

**12.3 Décomposition :**Inconnue.

**12.4 Cumul :**Inconnue.

**12.5 Autre effet néfaste sur l'environnement :**Inconnue.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations communautaires, nationales et locales en vigueur.

Remarque : Les outils abrasifs usés comprennent également des particules de matériau labouré ; par conséquent, il est nécessaire de se référer aux informations fournies dans la fiche de données de sécurité.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le matériau n'est pas dangereux selon les réglementations internationales en matière de transport.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit ne nécessite pas d'étiquette d'avertissement de danger conformément aux directives CE 67/548/CEE (substances) et 1999/45/CE (préparations).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Le produit ne contient pas de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles, de polybromodiphényléthers, conformément à la directive RoHS 2002/95/CE.

Phrases R pertinentes (point 3) :

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R48/23/25 Toxique; danger d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, il ne doit pas constituer une garantie pour les propriétés spécifiques du produit et ne constitue pas une relation juridiquement valable.